Organisation des cours de formation continue

Directives concernant les cours de formation continue 2013-2014

Inscription

Tous les participant-e-s aux différents cours de formation continue proposés doivent s'inscrire grâce au formulaire Internet (www.hepvs.ch).

Le nombre de cours n'est pas limité. Veuillez vérifier que les dates des cours ne se chevauchent pas.

Selon le nombre d'inscriptions - trop important ou insuffisant - la direction des cours pourra effectuer des sélections.

En s'inscrivant dans un cours, les participant-e-s s'engagent à suivre le programme de manière régulière et complète.

Délais d'inscription

Un mois avant le début du cours. Toutefois ce délai peut être prolongé jusqu'au début du cours s'il reste des places disponibles, le site Internet donne l'information (vert = possible de s'inscrire).

Il est donc possible de s'inscrire parfois hors délais.

Des cours supplémentaires peuvent être proposés : "cours à la carte". Ces cours débutent dès que le nombre suffisant d'inscriptions est atteint (8). Lorsqu'un cours a un nombre insuffisant d'inscriptions - mais cependant au moins 6 - il peut être proposé en cours à la carte.

Types de cours

"cours catalogue" : selon le descriptif et les modalités définies. Dès que le nombre maximum de participants est atteint (cours complet) le cours peut être dédoublé en "cours à la carte".

"cours à la carte" : les dates, éventuellement l'horaire et le lieu ne sont pas encore précisés. Le cours est organisé dès 10 inscriptions. Ces cours permettent de répondre à une demande de nouveaux cours ou de cours dédoublés.

"cours de recyclage": ces cours sont obligatoires. Les participants sont officiellement convoqués par le Département. Une liste de présence est établie.

"cours collectif": certains cours (notamment les cours ICT) peuvent être organisés en établissement (minimum de 8 participants). Une demande, par le formulaire "cours collectifs", téléchargeable sur internet (www.hepvs.ch), doit être faite à la formation continue avant le début du cours.

Formulaire d'inscription collective à un cours ICTVS

Convocation

A la réception de votre inscription, une convocation personnelle vous est adressée, en principe, 3-4 semaines avant le début du cours. Un courrier vous indique également si le cours est annulé ou complet.

Durée des cours

Exprimée en périodes de 50 min. et en nombre de séances. Un cours peut être prolongé en fonction des besoins des participants.

Désistement / absence

Toute absence à un cours doit être communiquée 2 semaines avant le début du cours:

- par écrit: HEP-VS, Formation continue, Av. du Simplon 13, 1890 St-Maurice

- par e-mail: fce@hepvs.ch

Pas de communication d'absence ou de désistement par téléphone !

En cas de non respect de cette procédure, une taxe administrative de Fr. 100.- sera perçue.

Un contrôle sera effectué selon les listes de présence retournées en fin de cours.

Attestation

Une attestation est délivrée à la fin du cours aux participant-e-s qui auront accompli les 80% du programme. Pour les cours inférieurs à une demi-journée, aucune attestation n'est délivrée.

Les enseignant-e-s sont responsables de l'archivage de leurs attestations.

Frais

Les frais éventuels de matériel sont directement facturés aux participant-e-s par les animatrices et animateurs de cours.

Subventions

Le Canton peut accorder une subvention lors de la participation à un cours qui n'est pas organisé par la formation continue. Pour en bénéficier, les enseignant-e-s doivent en faire la demande auprès du Service de la formation tertiaire, Formation continue. Toute demande de subvention doit être accompagnée du préavis de la direction d'école ou de la commission scolaire.

Stages linguistiques à l'étranger

Le Département peut allouer une aide financière de Fr. 750.- par semaine jusqu'à concurrence de 3 semaines, pour tout séjour linguistique à l'étranger (école dans la langue enseignée).

Respectivement de Fr. 500.- pour les enseignants non-concernés par les formations langagières anglais-allemand.

Les personnes intéressées doivent préalablement en faire la demande au Service de la formation tertiaire.

Remplaçant-e-s

Tous les enseignant-e-s qui s'annoncent pour des remplacements en cours d'année scolaire sont également priés de participer à des cours de formation continue organisés à l'intention du personnel enseignant.

Participant-e-s hors canton

Pour autant qu'il y ait des places disponibles, les enseignant-e-s n'exerçant pas dans le canton du Valais peuvent participer à des cours de formation continue. Les frais de matériel leur sont facturés en sus.

Horaire et lieu des cours

L'horaire et les lieux des cours sont précisés dans le descriptif du cours. Les salles dans lesquelles les cours sont dispensés sont indiquées au tableau d'affichage à l'entrée des bâtiments.

Parcage

Pour les cours se déroulant la HES-SO, Gravelone 5 à Sion, il n'y a pas de possibilités de parcage à proximité immédiate. Nous vous prions, dès lors, d'utiliser les parkings suivants:

- parking de l'école primaire de la Planta (gratuit), (sessions d'été)

- parkings souterrains publics de la Cible et de la Planta (payants)